

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 19 mai 2022

Absents et excusés : Fabrice MORY et Marie-Christine DEBILDE.

La séance est ouverte à 18 h 30. Messieurs VINCENT, MAHIEU et CHEVALIER sont absents en début de séance.

1. Information

Le Président Approbation par la Tutelle du règlement taxe sur les carrières et sablières voté par le Conseil communal : information.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Finances du CPAS

Compte 2021, compte de résultat et bilan au 31/12/2021, assortis du rapport financier (voir annexe).

Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, précise que le résultat budgétaire à l'ordinaire du compte 2021 du CPAS est de 203.335,40 €. Les dépenses représentent un montant de 5.998.700,21 € et sont, de manière générale, en augmentation. Les dépenses de personnel sont de 4 % (évolution de carrière et barémique, index, engagements de renfort suite aux différents subsides), les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 4,5 % principalement pour la Maison de Repos (achat de matériel de protection – EPI – pour les travailleurs suite au Covid), les dépenses de transfert sont en augmentation de 6,5 % (aide sociale et R.I.S.). Les recettes de prestation sont en augmentation de 1,4 %. Le ratio de cash flow est de 2,2 et la durée théorique de couverture des emprunts est de 12 ans. Le total des créances à recouvrer au 31/12 était de 605.766,90 €. Le fonds de réserve ordinaire s'élève à 164.725,60 € tandis que le fonds de réserve extraordinaire est de 52.980,62 €.

Monsieur VINCENT entre en séance.

Monsieur DENAYER prend la parole au nom du Groupe GO :

«

Notre groupe, via ses trois conseillers au Cas, ont pu s'exprimer sur le contenu du compte CPAS qu'ils ont approuvés.

Nous suivrons bien entendu leur position ici en conseil communal.

Suite à une analyse générale plus fine faite avec Marc Soenens, un de nos conseillers Cas, nous souhaitons attirer l'attention du conseil sur un point sensible qu'est celui de la dotation communale en regard des dépenses du cpas

Que constate-t-on :

Les dépenses ordinaires ont augmentées de 5.367.475,50 en 2018 à 5.998.700,21 en 2021 soit une augmentation de 631.224,71 ou 11,76 %.

La dotation communale est, elle, passée de 1.347.379,55 en 2018 à 1.435.701,34 en 2021 soit une augmentation de 88.321,79 ou 6,55 %

On peut donc remarquer que la dotation communale ne suit pas l'augmentation des dépenses puisque nous sommes sur un ratio de presque du simple au double.

A la dernière page des annexes, cette part communale représentait plus de 25 % en 2018 et 2019 avant de diminuer à 24,3 % en 2020 pour ne plus représenter que 23,9 % en 2021.

Autre donnée très significative, les dépenses par habitant au niveau de l'ordinaire sont passées de 674,57 à 748,34 soit une augmentation de presque 11 %.

On peut donc conclure que là où les coûts augmentent d'environ 11 %, la part communale demeure stagnante et ne correspond donc pas ou plus à l'augmentation du coût de la vie réelle et des besoins réels du centre d'aide social.

Il nous semble que cette gestion de la dotation communale, comme on le souligne tant au CAS qu'au Conseil Communal depuis maintenant quelques années, est problématique et plus en phase avec la réalité des besoins d'un centre digne de ce nom.

Non seulement le CPAS a de plus en plus de difficultés à garder son compte à l'équilibre ou presque mais surtout cette diminution proportionnelle de la part communale nous paraît motivée par le fait de vouloir intentionnellement garder une part communale qui vous agrée au mieux afin de garder votre budget en équilibre.

Vous allez nous répondre que nous pouvons toujours rectifier le tir par des MB.

Cela nous paraît être de la gestion à la petite semaine, ne donnant ou ne permettant au centre d'avoir des perspectives de développement à moyen et long terme pour le CAS, faute de moyens suffisants.

Un exemple, Nos conseillers CAS ont proposé il y a quelques semaines la possibilité d'implanter des caméras intelligentes dans les chambres afin de détecter et d'intervenir sans délai en cas de chutes des résidents et ce afin d'améliorer la situation médicale de ces personnes. Ces chutes peuvent provoquer à l'extrême des hospitalisations, voire le décès. Faute de moyen cette problématique qui n'est qu'un exemple ne peut être rencontrée.

Nous vous proposons donc de réfléchir autrement sur ce point sans qu'il soit besoin d'attendre et ou de quémander des MB

Comment faire ? :

Il faudrait prendre les dépenses de l'année budgétée et y appliquer un coefficient de 30,00 % soit pour 2021 une part communale augmentée d'environ 85000,00 de quoi permettre au CPAS et à sa direction qui fait de son mieux avec les moyens du bord de pouvoir mettre en œuvre une politique sociale plus développée, plus ambitieuse, pour se permettre notamment d'avoir, comme repris en exemple, un dispositif de surveillance des chutes chez les résidents de la MR.

Le but d'un cpas n'est pas d'y laisser ad vitam les gens qui frappent à sa porte, c'est de les aider à en sortir au plus vite et au mieux, pour cela il faut des moyens et des visions sur le moyen et long terme.

Les moyens sont là, l'ambition y est aussi. »

Le Président signale que la Commune a toujours été là quand le CPAS en avait besoin.

Monsieur BILLOUEZ précise que la question comporte deux volets. En matière de dépenses, le CPAS, et sa Directrice Générale en particulier, sont attentifs à toutes ses dépenses. Toutes les missions sont remplies et les services fonctionnent. La dotation communale n'augmente pas. Les frais de fonctionnement et les indexations augmentent les coûts de personnel notamment à la Maison de Repos. Effectivement, l'augmentation de la dotation communale n'est pas linéaire par rapport à l'augmentation globale du budget car le CPAS arrive à contrôler ses dépenses. Concernant les caméras intelligentes, cela reste encore à l'état de projet. Cela se fait actuellement dans les hôpitaux ou dans des maisons de repos et de soins, statut que n'a pas la maison de repos de notre CPAS. Actuellement, ce genre d'installation n'est pas subsidié. Si cela devait devenir le cas, on étudiera éventuellement un projet allant dans ce sens.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Finances communales

- a) Compte communal 2021, compte de résultat et bilan au 31/12/2021, assortis du rapport financier (voir annexe). Présentation en séance.

Compte ordinaire :

Résultat budgétaire : 1.380.145,56 €

Résultat comptable : 1.835.722,27 €

Compte extraordinaire :

Résultat budgétaire : 2.271.568,28 €

Résultat comptable : 11.595.216,76 €

Monsieur CHEVALIER entre en séance.

Le Président précise que le Directeur Général a répondu aux diverses questions posées lors de la séance de commission des finances. Il interrompt la séance et cède la parole à Monsieur MAKUANGA, Directeur Financier.

Monsieur MAKUANGA précise que le compte 2021 présente un résultat budgétaire de 1.380.145,56 € et un résultat comptable de 1.835.722,27 €. Les engagements à reporter sont de l'ordre de 455.000 €. On constate que l'évolution du résultat budgétaire est croissante depuis 2018.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, elles sont restées relativement stables entre 2020 et 2021 avec un montant total respectif de 13.527.000 € et 13.883.000 €. Les recettes ont par contre augmenté de manière plus significative que les dépenses grâce à l'augmentation des recettes de prestations. Le taux de réalisation du budget est très bon en dépenses puisqu'il est de 94,28 %. Il est encore meilleur en recettes avec un taux de 98,10 %. Les dépenses de personnel représentent plus ou moins un tiers du budget. Elles sont en légère hausse par rapport à 2020. Le ratio de couverture des emprunts est très bon à 1,30. Lorsque ce ratio est supérieur à 1, cela veut dire que la commune peut s'endetter sans devoir augmenter ses produits ou diminuer ses charges. Les créances à recouvrer s'élèvent à 1.972.586,32 €. Il s'agit principalement de créances dues par des organismes institutionnels : solde des impôts, subsides des intercommunales, subsides de la Région

Wallonne, ... Nous les percevons en général en janvier-février de l'année suivante. Par ailleurs, on peut noter qu'au niveau des investissements extraordinaires, nous nous sommes autofinancés à hauteur de 37 %, avons contracté des emprunts pour 36 % et obtenu une moyenne de 27 % de subsides. L'encourt propre de la dette est stable par rapport à 2020 pour atteindre 13.859.813,43 € et un montant total de charges de 1.739.592,51 €. Au 31/12/2021, le fonds de réserve ordinaire 483.425,47 €, le fonds de réserve extraordinaire à 617.838,50 € et les provisions pour risques et charges à 220.000 €. Enfin, au 31/12/2021, la trésorerie courante atteignait un montant légèrement supérieur aux 5 millions d'€ ce qui est plus que confortable pour une commune de notre taille et la trésorerie des emprunts à près de 3.700.000 €. Ce qui donne donc une trésorerie globale de l'ordre de 8.700.000 €.

Le Président remercie le Directeur Financier pour sa présentation. Il rappelle les principaux chiffres de ce compte et remercie le personnel qui a travaillé à l'élaboration de ce compte (Mesdames LIEGEOIS, DUDANT et TITELION).

Monsieur VINCENT estime difficile de critiquer un tel compte car, il faut l'avouer, la gestion est relativement saine et les avoirs importants. Il craint cependant qu'Antoing ne se donne un statut qui n'est pas le sien. Nous sommes une petite commune, on aimerait atteindre 8.000 habitants mais on n'y arrive pas notamment suite à la pression de l'industrie calcaire (disparition de Guéronde, délaissement de quartiers, ...). On oublie également d'investir dans des bâtiments. On ne prépare pas l'avenir en étudiant de nouveaux grands projets immobiliers, ceux qui se concrétisent aujourd'hui datent de 15-20 ans. Le personnel administratif a doublé en 20 ans. Il y a bien évidemment des nouveautés qui sont apparues tel le plan de cohésion sociale ou l'accueil extrascolaire. On y a ajouté un cabinet et maintenant un conseiller en communication. Pour l'instant, ce poste est hors propos. La ville perçoit environ 3 millions d'€ de l'industrie et tant mieux. Quant à la crèche, on savait que ce service serait déficitaire. Le centre administratif et les emprunts pèsent lourdement sur l'ordinaire. Le quartier autour de la rue Edouard Sourdeau a été rénové avec de nombreux logements, il y a d'autres quartiers qui pourraient certainement faire l'objet de nouveaux investissements en matière de logements. Enfin, on peut regretter que le citoyen ne s'accapare pas les aides communales. On a des primes de naissance, des primes à la rénovation, notamment des façades, pour l'acquisition de vélos, ..., mais ces crédits ne sont pas ou sont sous-utilisés. On devrait peut-être mieux communiquer vers le public à qui sont destinées ces aides. Monsieur VINCENT précise qu'il s'abstiendra sur ce compte car il estime que l'on ne reste plus assez prudent avec nos finances.

Monsieur VIVIER intervient au nom du Groupe GO :

« Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour vos explications et vos remarques lors de la commission de lundi. Merci aussi au directeur financier et au directeur général pour leurs commentaires.

Il est vrai qu'à Antoing, avec la manière de mettre en place les budgets et avec l'appui prévisible des MB, tout est très simple, le compte n'apporte pas de surprise.

En résumé, la situation active à l'ordinaire est plus que confortable et nous laisse déjà entrevoir une année tranquille en 2022, 1380145,56 euro à l'ordinaire et à l'extraordinaire, une situation confortable de 2271568,28 euro (même si dans ce cas, cela ne veut pas dire grand-chose). Nous sommes donc tentés au niveau comptable de dire le compte respecte la légalité.

Nous ferons donc juste quelques remarques sur le contenu.

-A l'ordinaire,

- A Antoing, le Covid est déjà digéré, voir oublié, nous continuons de penser que nous pouvions faire mieux en aidant les citoyens et les commerçants. Nous regrettons que nos demandes de chèques citoyens à dépenser dans les magasins locaux n'ont pas été suivies.

-La fameuse saga de la vente des remparts ne nous fait plus rire, nous attendons la prochaine péripétie dans ce dossier. A quand une clôture finale ?

-Les ateliers Pollet Cornu coûtent chers en revenu cadastral 11000 euros, tâchons de les utiliser correctement et rapidement ! Que dire aussi de la location de la maison des jeunes 22.600 euros depuis des années, allons-nous enfin terminer ce dossier ?

-La maison rurale de Calonne nous pose aussi questions, elle se retrouve dans la partie agriculture, ce n'est pas logique pour ce bâtiment. Vos explications sont claires mais la lisibilité de la gestion de ce bâtiment reste floue.

- Les différents frais pour les transports scolaires, les frais de piscine pour nos écoles sont toujours impressionnants. Nous parlions d'acheter un bus, de former des chauffeurs, plus rien de concret. Je n'ose même plus parler de la piscine...nous verrons l'année prochaine le nouveau fonctionnement et nous ferons le bilan de la diminution attendue des frais. Et surtout de l'apprentissage...

-Nous regrettons amèrement l'augmentation pour les zones de police et de secours ! Pour la police, les commentaires du commissaire divisionnaire durant le dernier conseil sont rassurants pour notre sécurité. Par contre la gestion catastrophique de la mise à mort de notre caserne n'est toujours pas digérée.

Voyez aujourd'hui le travail que l'entité a demandé dans cette tempête...

Votre collègue tournaisien doit être bien satisfait de la manière dont il profite de la santé financière d'Antoing. Par contre notre sécurité ne sera pas améliorée.

-Le terrain de St Druon, reste le reflet d'un flou artistique qui ne dure que depuis trop longtemps.

-Pour l'office du tourisme, le foyer culturel, les clubs sportifs, les diverses ASBL et clubs, nous ne pouvons que vous féliciter, la commune respecte ses engagements et aide pas mal de personnes via les subsides. Vous suivez nos demandes à savoir de favoriser un maximum l'emploi de ces subsides pour la formation des jeunes. C'est une très bonne chose.

-Bonne nouvelle pour les projets du budget participatif pour le skate Park, comme quoi tout vendre n'est pas toujours une bonne solution !

-Pour le CPAS, mon collègue Luc vous a fait part de nos propositions constructives.

-Au niveau du personnel, les dépenses et les index sont suivis, nous demandons toujours plus de nominations pour la stabilité des emplois. Nous demandons aussi une transparence dans la mise en place des profils de fonction et des jurys.

-Concernant la crèche, attendons une année de fonctionnement normale afin de se rendre compte du coût officiel de cette crèche et de sa gestion. Merci au Directeur Général pour le tableau Excel reçu, nous verrons la gestion sur une année normale lors des comptes de 2022. Néanmoins, c'est une réussite pour la fréquentation.

-Dernière anecdote, l'achat d'une machine à mousse pour l'entretien de nos espaces communaux, 8000 euros d'achat de mousse prévu mais sans emploi pour une machine à 50000 euro et vous nous dites que ce n'est pas une machine qui convient à votre souhait, cela n'est pas sérieux.

-En résumé, avec notre santé financière, tous ces petits points sont négligeables mais seraient catastrophiques sans nos carrières aux pierres d'or. Il y a largement moyen d'investir un peu plus et mieux pour le bien-être de nos citoyens.

-A l'extraordinaire

-Nous, félicitons le personnel administratif pour la recherche de subsides.

-Quelques investissements en voirie et équipements publics ne seraient pas des dépenses insurmontables pour la ville mais cela pourrait améliorer le bien-être du citoyen. Nous en reparlerons plus longuement lors de notre future commission mobilité, sécurité et vélos.

-En réunion de groupe, un de mes collègues me disait qu'il ne comprenait pas certains montants dépensés et acceptés pour des projets extraordinaires. On peut donc faire la même remarque que pour l'ordinaire, si nos finances n'étaient pas si bonnes, ce serait catastrophique.

-Nous espérons il y a un an que les nombreuses annonces allaient voir le jour, et qu'à travers les comptes, ce serait probant. Comme chaque année, vous nous dites que cela prend du temps... Nous sommes pour le moment pour une grande partie sur de l'extraordinaire de fonctionnement. Nous restons sur notre faim pour les gros projets annoncés.

-Pour conclure

-Votre budget a été mis en place pour une gestion en bon père de famille sans souci ni tracas. Nous le respectons, les différentes MB nous amènent vers ce compte qui le prouve.

-Nous tenons à souligner également la plus grande écoute des intervenants qui siègent autour de cette table, le travail porte donc ses fruits.

-Nous voterons donc positivement ce compte en espérant que nos diverses remarques et propositions retiendront votre attention. »

Le Président signale, qu'en matière de logements, des projets privés prévoient la construction d'environ 55 appartements neufs en centre-ville. Il continue à espérer dépasser les 8000 habitants d'ici la fin de la législature. Une réflexion est également en cours pour l'adhésion à une A.I.S. La Société de Logements du Haut-Escaut est par ailleurs intéressée par l'acquisition de différents terrains à bâtir de la Ville afin d'augmenter son patrimoine sur notre territoire. Il faut néanmoins tenir compte du fait de l'augmentation des prix des matériaux de construction, certaines allant jusqu'à 30 voire 40 % d'augmentation ce qui a inévitablement une influence sur les investissements qu'ils soient publics ou privés. Peu de bâtiments restent longtemps à vendre ou à louer sur Antoing, preuve qu'il y a de la demande. Les carrières seront encore présentes pendant au moins 90 ans. Le projet de Your Nature amènera également de nouvelles recettes. Quant aux aides lors de la crise sanitaire, nous n'avons reçu aucune doléance par rapport à ce qui a été fait. En ce qui concerne le revenu cadastral de l'ancienne usine POLLET, il a été répondu que ce revenu cadastral n'est dû que la première année, c'est une obligation. Quand on voit la situation financière de communes avoisinantes et notamment par rapport à des investissements relatifs aux piscines, il faut rester prudent sur ce choix. En ce qui concerne le service incendie, su rapport du Lieutenant, les pompiers ont effectués une dizaine d'interventions sur Antoing. Les services communaux ont travaillé en symbiose avec les pompiers. Quant aux primes communales, elles sont mises en évidence sur le site communal. Enfin, à l'exception des toutes petites communes, toutes les autres ont un cabinet pour le Bourgmestre et les échevins. Les comptes sont bons et nous avons des moyens. Le CPAS voudra peut-être prochainement lancer un projet dans quelques années pourquoi pas...

Monsieur DESMET signale que, tant au niveau du PCDR que du budget participatif, nous sommes bien à l'avance sur la plupart des communes avoisinantes.

Monsieur VINCENT accueille favorablement les discussions avec une A.I.S. Il rappelle qu'Antoing dispose d'un pourcentage de logements sociaux bien au-delà de ce que demande la Région Wallonne et qu'il faut continuer à investir dans d'autres types de logements. Hormis les projets en cours, rien n'est sur la table pour l'avenir.

Le Président signale qu'il y a une vaste zone en face du cimetière de Péronnes. C'est ainsi près de 11 hectares qui pourraient être bâtis. A l'arrière du centre administratif, il reste également 3 hectares valorisables, ces terrains étant en zone d'aménagement communal concerté. Il reste la zone delta qui malheureusement n'avance pas suite à l'immobilisme de la SNCB mais ce n'est pas faute d'activer tous les leviers possibles pour sortir de l'impasse. Quant aux remparts, chacun connaît les péripéties de ce dossier. Nous espérons une issue rapide pour la vente.

Monsieur Julien BAUWENS précise que la Société de Logements continuera à répondre aux appels pour la construction de nouveaux logements sociaux, quand bien même que l'on soit au-dessus des 14 % de logements sociaux sur l'entité, car plus de 400 personnes sont en attente d'un logement social. Par ailleurs, il signale apprendre que des contacts ont été pris avec une A.I.S. et rappelle qu'il y avait un accord pour que la Société de Logements soit partie prenante dans cette décision. L'affiliation à une A.I.S. qui est construite à partir d'une société de logements dans un groupement de communes voisines, il est important, pour la voix d'Antoing, que la Société de Logements soit associée à l'affiliation de cette A.I.S. et appelle à la prudence.

Monsieur VIVIER entend que des zones pourraient être construites à l'avenir mais rappelle que celles-ci sont actuellement cultivées par des agriculteurs et qu'il faudra trouver des solutions pour eux.

A la question de Monsieur VIVIER concernant la nouvelle maison de jeunes, Madame DELEPINE précise avoir demandé à plusieurs reprises au Collège de s'activer dans ce dossier et comme ajouté par le Président, ce projet de rénovation de l'ancienne gendarmerie prend du temps et va coûter de l'argent. Il avait été prévu que divers travaux soient réalisés par la main d'œuvre communale mais cela apparaît impossible et il faudra donc passer par le privé.

Par 16 voix pour et 1 abstention (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Dieudonné MAKUANGA/Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT
Politique responsable : Bernard BAUWENS

- b) Modifications budgétaires n° 1/2022 ordinaire et extraordinaire (voir annexes).
Présentation en séance.

Modification budgétaire ordinaire :
Résultat exercice propre : 66.168,47 €
Résultat général : 687.557,78 €

Modification budgétaire extraordinaire :
Résultat exercice propre : - 300.756,20 €
Résultat général : 2.365.062,27 €

Le Président signale que cette modification budgétaire n° 01/2022 se clôture, à l'ordinaire, avec un boni à l'exercice propre de 66.168,47 € et un résultat global de 687.557,78 € et, à l'extraordinaire, un résultat négatif de - 300.756,20 € mais avec un résultat général de 2.365.062,27 €.

Monsieur VINCENT signale que, comme à chaque fois, cette première modification budgétaire est avant tout un toilettage salutaire mais il désire insister sur les problèmes

d'inondations que nous venons à nouveau de vivre. Ceux-ci deviennent récurrents et il faut absolument réfléchir et prévoir des investissements pour pallier aux problèmes rencontrés. La commission agricole, comme proposé par Monsieur VIVIER, est un outil mais il y en a d'autres. Il faut trouver des solutions structurelles. Certains citoyens vivent dans la peur du lendemain lorsqu'on annonce de mauvaises conditions météo.

Le Président abonde dans le même sens et espère qu'il y aura aussi une prise de conscience du milieu agricole dans cette problématique. Des subsides existent pour la création de bandes enherbées ou d'autres systèmes permettant de lutter contre les problèmes d'inondation et d'érosion. Dans le cas de Calonne, un bassin d'orage a été érigé par les services communaux et a joué son rôle mais il est insuffisant. Une rencontre sera prochainement organisée avec les carriers pour accélérer les travaux d'aménagement du bassin d'orage prévu dans le cadre de la nouvelle carrière en rive gauche.

Monsieur VIVIER rappelle qu'il réclame une commission agricole depuis de nombreux mois. Au niveau de la modification budgétaire, il relève que les frais informatiques sont repartis à la hausse et appelle à la prudence avec les indexations qui se succèdent à un rythme élevé et qui influencent notamment le montant annuel pour le centre administratif. Au niveau de l'extraordinaire, le Groupe GO n'est pas pour la vente des biens communaux, l'affectation de l'ancien hall en skate park étant un bon exemple de reconversion d'un bien communal. Par rapport aux grands projets, Monsieur VIVIER attire l'attention sur les délais à respecter pour le centre cycliste. Pour la rue du Porjet, les travaux ont été annoncés à plusieurs reprises pour septembre, espérons que ce sera le cas. Enfin, pour le Scaldis, on prévoit une rénovation de la façade pour 15.000 € mais, lors d'un Collège en janvier dernier, il a été décidé de répondre à un appel à projets et d'introduire la rénovation de la grande salle du Scaldis. Cet appel à projets prévoit des subsides de 70 % pour des travaux économiseurs d'énergie et de 40 % pour le reste. Il est également indiqué que ce projet a été étudié en collaboration avec l'architecte Monsieur DORCHIES et le Foyer Socioculturel, les travaux étant estimés à 675.000 €. Qu'en est-il ?

Le Président précise que les travaux de façade visent à réparer les problèmes de menuiserie apparus sur la devanture. Quant à l'appel à projets, nous ne pouvons qu'espérer être retenus et obtenir les subsides. Sans ces derniers, cette rénovation serait compliquée. Pas plus tard que ce jour, nous avons eu une présentation d'une de nos employées sur des subsides sollicités pour un projet de « Smart Cities ». Les projets retenus devaient être annoncés en avril mais nous sommes mi-mai et rien n'a encore été dévoilé. Nous sommes dans l'attente. L'administration est attentive et répond aux appels à projets mais encore faut-il que notre projet soit retenu.

Madame BOCQUET demande si nous avons au sein du personnel communal un sylviculteur ou une personne qui pourrait être formée pour effectuer le cadastre des arbres appartenant à la commune. Il serait bon d'avoir un cadastre des arbres malades.

Le Président précise que le cadastre des arbres remarquables a été effectué par la Région Wallonne. Si l'on prend l'exemple du tilleul restant devant l'église d'Antoing, nous attendons une analyse sanitaire par un expert de la Province de Hainaut.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Zone de police

Ajustements par modification budgétaire des contributions financières 2022 à la zone de police

Montants revus par le Conseil de police en date du 30 novembre 2021, à la hausse de 73.109,14 € pour la dotation principale, et en diminution de 190,34 € pour la dotation complémentaire Becquerelle.

Monsieur VINCENT signale que ces chiffres deviennent inquiétants mais on ne peut qu'espérer rapidement la concrétisation du nouveau commissariat d'Antoing car le personnel est vraiment à l'étroit et en insécurité dans le bâtiment actuel.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Zone de secours

a) Dotations communales 2018 – recours à introduire contre l'Arrêté Ministériel du 31 mars 2022 fixant ces dotations

En date du 18 décembre 2019, la section contentieux administratif du Conseil d'Etat annulait la décision du Ministre de l'Intérieur rejetant notre recours contre l'arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut fixant les dotations communales 2018 pour les communes de la zone de secours de Wallonie Picarde ;

Par Arrêté du 27 janvier 2020, le Ministre de l'Intérieur fixait les dotations communales pour l'exercice 2018 ;

Eu égard à la crise sanitaire, le Collège Communal du 20 mars 2020 décidait d'introduire un nouveau recours au Conseil d'Etat contre cet arrêté ministériel ;

En date du 23 février 2022, la section contentieux administratif du Conseil d'Etat annulait cet Arrêté Ministériel ;

Ce 31 mars 2022, le Ministre de l'Intérieur a pris un nouvel Arrêté qui reste malheureusement sur les mêmes bases que les précédents ;

Après avis de notre Conseil, il est donc proposé au Conseil Communal d'introduire un nouveau recours en annulation devant le Conseil d'Etat.

Le Président ajoute que nous avons chaque fois gain de cause devant le Conseil d'Etat mais cela n'avance pas puisque le Ministre et le Gouverneur persistent dans leurs positions. Il annonce néanmoins que les Bourgmestres et administratifs des six communes concernées par les recours se réuniront prochainement afin de faire une proposition pour régler ce conflit une fois pour toutes.

Monsieur DENAYER se dit content d'entendre cette proposition car en effet, les six communes obtiennent chaque fois gain de cause au Conseil d'Etat mais ce n'est pas cela qui va régler le problème.

Par 15 voix pour et 2 abstentions (Messieurs VINCENT et VIVIER), le Conseil approuve ce point.

- b) Le Conseil prend connaissance de l'arrêté Ministériel annulant l'Arrêté du 12 décembre 2019 du Gouverneur de la Province de Hainaut fixant les dotations 2020 à la Zone de Secours.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Patrimoine communal

- a) Vente d'un appartement sis Edouard Sourdeau à Antoing

Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire d'un appartement sis Rue Edouard Sourdeau 10 à Antoing et cadastré section A 475 N ;

Considérant que ce bien représente une charge d'entretien non négligeable pour les finances communales, et notamment au niveau des frais de copropriété;

Considérant l'estimation du Service Public de Wallonie, Comité d'Acquisition de Mons, datée du 23 novembre 2021, d'un montant de 108.000,00 euros;

Vu l'offre d'achat d'un montant de 108.000,00 euros

Sur proposition du collège communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer accord sur la vente du bien sis Rue Edouard Sourdeau 10 à Antoing et cadastré section A 475 N pour un montant 108.000,00 euros selon une procédure de gré à gré.
- Le Bourgmestre, le Directeur général et le Directeur financier sont mandatés afin de représenter valablement la Ville d'Antoing à la signature de l'acte au SPW Comité d'acquisition.

A la question de Monsieur VIVIER, le Président signale que la publicité a bien été effectuée tant par le comité d'acquisition. Plusieurs visites ont eu lieu mais nous n'avons reçu qu'une offre qui n'a pas fait l'objet de surenchère.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- b) Convention d'emphytéose – terrain sis rue de la Baille d'Orée à Antoing (à côté du Centre Administratif)

Il est proposé d'établir une convention d'emphytéose entre la commune d'Antoing (propriétaire) et la Zone de Police du Tournaisis portant sur le terrain Cadastré C 65 R à Antoing.

Cette emphytéose est constituée pour cause d'utilité publique pour permettre à la Zone de Police de construire un nouveau commissariat de police pour la Police d'Antoing.

Sur proposition du collège communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer accord sur la convention d’emphytéose à passer entre la commune d’Antoing et la Zone de Police du Tournaisis qui porte sur le terrain sis Rue de la Baille d’Orée cadastré section C 65 R dans le but de construire un commissariat de Police ;
- Cette emphytéose est conclue pour l’euro symbolique ;
- Le Bourgmestre et le Directeur général sont mandatés afin de représenter valablement la Ville d’Antoing à la signature de l’acte au SPW Comité d’acquisition.

Monsieur DENAYER précise que nous sommes partis jusqu’en 2122 et qu’il n’y a pas de montant pour la redevance puisque ce bien est cédé pour l’euro symbolique. Il signale une erreur à l’article 9 où la date du 1^{er} mai est restée alors qu’il s’agit du 1^{er} juin.

A l’unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Cultes

a) Fabrique d’Eglise d’Antoing – compte 2021

A l’unanimité, le conseil communal approuve le compte 2021 présenté par la Fabrique d’Eglise d’Antoing avec un excédent de 11.250,87 €.

b) Fabrique d’Eglise de Calonne – compte 2021

Madame DELEPINE précise que les dépenses ont été supérieures à ce qui avait été budgétisé et les recettes également supérieures suite à un remboursement d’Engie. A l’unanimité, le Conseil approuve le compte de la Fabrique d’église de Calonne avec un excédent de 2.920,14 €.

c) Fabrique d’Eglise de Péronnes – compte 2021

Le conseil communal est invité à approuver le compte 2021 présenté par la Fabrique d’Eglise de Péronnes avec excédent de 5.555,73 €. Suite au décès du trésorier de la Fabrique, ce compte a été élaboré par la Fabrique de Maubray mais tout est en ordre si ce n’est un article modifié par l’évêché. A l’unanimité, le Conseil approuve ce point.

d) Synode de l’Eglise Protestante Unie de Belgique – compte 2021 : examen – décision.

A l’unanimité, le conseil communal approuve le compte 2021 présenté par le synode de l’EPUB de Rongy – Taintignies avec un excédent de 9.369,78 €.

A la question de Monsieur VINCENT, Madame DELEPINE précise que le compte de l’église de Fontenoy a bien été reçu mais qu’il passera au prochain Conseil Communal.

Agent traitant : Valérie TITELION
Politique responsable : Viviane DELEPINE

8. Intercommunales

a) SWDE – Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2022

Ordre du jour :

- Rapport du Conseil d’administration ;
- Rapport du Collège des commissaires aux comptes ;
- Approbation des bilans, comptes de résultats et annexes au 31 décembre 2021 ;
- Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes ;
- Election de deux commissaires-réviseurs ;
- Emoluments des deux commissaires-réviseurs élus par l’Assemblée générale ;
- Nomination du Président du Collège des commissaires aux comptes ;
- Modification de l’actionnariat ;
- Approbation séance tenante du procès-verbal de l’Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2022.

A l’unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) IPALLE – Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport de développement durable 2021
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2021 de la SCRL Ipalle
 - 2.1 Présentation des comptes annuels par secteur d’activité, des comptes annuels de la SCRL Ipalle et de l’affectation du résultat
 - 2.2 Rapport du Conseil d’administration à l’assemblée générale
 - 2.3 Rapport du commissaire (réviseur d’entreprises)
 - 2.4 Approbation des comptes annuels et de l’affectation du résultat
3. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021 de la SCRL Ipalle :
 - 3.1 Présentation des comptes annuels consolidés de la SCRL Ipalle et de l’affectation du résultat
 - 3.2 Rapport du Conseil d’administration à l’assemblée générale
 - 3.3 Rapport au commissaire (réviseur d’entreprises)
 - 3.4 Approbation des comptes annuels consolidés et de l’affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs.
5. Décharge au commissaire (réviseur d’entreprises)
6. Rapport de rémunération (art.6421-1 du CDLD)
7. Documents exigés par le CDLD.
8. Modifications statutaires
9. Remplacement d’administrateurs

Madame BOCQUET signale que, dans un mail reçu de l’intercommunale, il est indiqué que la Ville va donner les documents qu’elle a reçu. Aucune note explicative n’a été fournie si ce n’est les points inscrits à l’ordre du jour. Il est difficile d’émettre un vote dans ces conditions. Le Directeur Général s’étonne que les représentants à l’assemblée générale n’aie pas reçu un exemplaire des documents. La commune en a effectivement reçu un qui était mis à disposition des conseillers pour la réunion de ce jour. Monsieur Julien BAUWENS précise que le Conseil vote les décisions qui seront proposées lors de

l'assemblée générale de l'intercommunale et donne mandat à ses représentants pour exprimer le vote fait par Le Conseil.

Par 11 voix pour et 6 contre (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

c) IMIO – Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022 : examen – décision.

Ordre du jour :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
- Présentation et approbation des comptes 2021 ;
- Décharge aux administrateurs ;
- Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
- Révision de nos tarifs.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Monsieur Julien BAUWENS signale que l'assemblée générale de l'IMSTAM aura lieu le 20 juin prochain et se demande ce qu'il y aura lieu de faire à cette assemblée. Le Directeur Général précise que les documents n'ont pas été reçus dans les temps pour que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Il rappelle que le Collège fixe cet ordre du jour deux semaines à l'avance et, qu'en cas d'absence de vote du Conseil, les représentants communaux présents lors de cette assemblée générale pourront voter en leur âme et conscience sur les points pour lesquels ils pourront émettre un vote. Ils ont en effet été désignés à cet effet pour la durée de la législature. Monsieur BILLOUEZ précise que ce point a été voté au Conseil de l'Action Sociale du 18 mai. Monsieur Julien BAUWENS demandant de pouvoir inscrire ce point en urgence, le Directeur Général précise qu'il est de coutume que cela se fasse en début de séance mais que, conformément au R.O.I du Conseil, si une majorité des conseillers approuve l'inscription de ce point en urgence, cela peut se faire.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'inscription en urgence de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'IMSTAM prévue le 20 juin prochain et approuve, à l'unanimité, cet ordre du jour.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 28 avril 2022.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales

Monsieur DENAYER expose sa question :

« Contexte général : Le Collège, dans le cadre de sa compétence en matière d'emploi, a lancé un appel à candidature pour un poste de conseiller (e) en communication et relations publiques niveau 1, avec un cdi temps plein et une rémunérations de base de 3.392,32 euros

bruts (pécule et allocations réglementaires non comprises et possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 ans max) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années)

Trois réflexions et questionnement :

L'urgence et la motivation de cet appel à candidature

Alors que le Collège nous avait informé, en son temps, d'un appel à candidature pour l'office du Tourisme (la personne désignée étant trilingue), ici, rien n'a transpiré. Aucune information préalable à l'ensemble du conseil (voire en commission), un peu comme si cet appel sortait comme un lapin sort du chapeau, expression qui est chère à notre président de séance. Qui a eu cette idée soudaine ? quelle urgence motive cette décision ? Tout le collège embraye t il dans cette publication de cette nouvelle création de poste ?

L'utilité, le profil et la procédure pour cette nouvelle fonction créée

A l'Office du Tourisme, une personne officie déjà dans cette tâche de communication.

Au sein de votre administration des agents travaillent aussi dans ce domaine (service graphisme ainsi que le personnel chargé de la rédaction du bulletin communal, outre le chef de cabinet de Mr le Bourgmestre, très active en ce domaine également). Ces agents ont-ils été invités en interne dans la cadre de cette création d'un nouveau poste, ce qui nous paraîtrait élémentaire ?

Ne pouvait-on pas dégager des heures pour certains de ces agents ? Est-il utile de créer un nouveau poste. ? Quelle en sera la plus-value ?

Toutes les missions reprises dans cet appel à candidature sont déjà rencontrées par vos agents. Ne craignez- vous pas, en outre, certaines désillusions de vos agents dont la tâche ne semble pas être reconnues à sa juste valeur ?

Même la ville de Tournai, autrement plus grande, n'a même pas ce poste et l'on conçoit mal que notre bourgmestre ait besoin d'un porte voie ?

Outre les missions, vous recherchez un profil AI, soit de niveau universitaire, mais n'exigez aucune connaissance linguistique autre que celle du français ? Nous sommes à la veille de l'ouverture d'un centre touristique privé, ce qui impliquera des échanges en au moins trois langues. La personne qui officie au tourisme (trilingue) sera à même d'y répondre sans délai alors que la personne à désigner ne fera finalement que servir de relais vers cet office du tourisme. Comme je préciserai dans ma troisième réflexion, ca fait cher payer pour être un relais. Tout cela ne fait-il pas double emploi ?

Quid de la procédure ? qui fera partie du jury ? Que se passera t'- il en terme d'éthique et de déontologie si d'aventure, une tierce personne, proche du pouvoir politique et ou administratif, postulerait ?

Le coût de cette création de poste

3.392,32 brut mensuel, sans parler de l'ancienneté de la personne retenue. Avec les charges sociales et diverses assurances (notamment de responsabilisation, volet pension) au bas mot entre 50.000 et 60.000 euros à dégager chaque année. C'est loin d'être marginal, là où notre groupe réclame de nommer des agents déjà en place, de les intéresser par exemple par l'octroi supplémentaires de chèques consommation (plus d'argent poche fin du mois), de créer des postes utiles et nécessaires à tous les citoyens dans leur quotidien, tels que des cantonniers dans chaque village et ou des ouvriers pour une tâche spécifique continue (nous pensons ici à l'entretien des cimetières, notamment). Quand nous vous demandons ça, votre réponse : « pas question : ça coûte ». Mais dégager 50.000 euros à 60.000 euros l'an pour un poste qui nous paraît relever du double emploi et qui dans la vie quotidienne des citoyens n'aura aucun impact, « là pas de souci ».

Franchement de qui se moque t'-on ?

Notre commune a un matelas financier d'importance, jalosé par toutes les communes avoisinantes, faites-en un usage dans le bon sens commun du terme, au service de tous et non pour satisfaire ceux ou celles qui ont décidé ce nouveau poste, aussi inutile que coûteux.

En résumé, après ce développement, merci de répondre à la question de l'urgence, de la motivation, de l'intérêt, du profil recherché, de la procédure d'engagement et finalement du coût de pareille offre et création de nouveau poste ? Le mieux étant pour nous de retirer purement et simplement cette offre de nouveau poste. »

Le Président précise ce qui suit :

« Monsieur DENAYER,

Votre question est tout simplement hallucinante !

Je suis abasourdi par votre réaction par rapport à cet appel à candidatures.

En effet, depuis le début de la législature, il ne se passe pas un seul Conseil sans que vous nous reprochiez notre manque de communication ou une très mauvaise communication.

Nous voulons remédier au problème, et vous le refusez ! Je n'en crois pas mes oreilles...

Vous demandez au nom de votre groupe de retirer la création d'un emploi. Un emploi que votre chef de file soutient ! Ben oui, il a partagé l'appel à candidatures sur les réseaux sociaux dans le quart d'heure de sa parution !

Et mieux, vous avez-vous-même commenté ce partage Monsieur DENAYER !

De la manière suivante, je cite :

« ça permettra entre autre, de nettoyer les inepties du réseau suite aux communications administratives et ou officielles...une belle fonction que celle-là».

Vous comprendrez qu'après avoir manifesté un tel intérêt pour le poste, on se pose sérieusement la question sur la ou les raison(s) de votre intervention de ce jour...

Pour répondre à vos questions :

- *En ce qui concerne l'urgence : suite à vos nombreuses réactions par rapport à notre communication, cela fait des mois que nous étudions la manière de pouvoir améliorer la situation. Agissons-nous dans l'urgence ? Certainement pas !*
- *De la motivation : les raisons ne manquent pas ! Notre entité est en plein développement notamment sur Péronnes, vous n'êtes pas sans le savoir ! Antoing va assurément devenir un pôle en vue dans la Wallonie Picarde mais nous manquons clairement de visibilité. Il faut le reconnaître, nous avons un déficit en matière de communication et les partis de l'opposition ne se privent pas de nous en faire le reproche, le vôtre en premier. Créer ce poste, c'est répondre à un besoin criant.*
- *De l'intérêt pour la population : il est évident Monsieur DENAYER ! Il faut que nos habitants et les visiteurs trouvent sur nos différents canaux de communication toute l'information pratique utile à leurs besoins et bien plus que ça. Je ne comprends pas pourquoi vous nous demandez de vous expliquer l'intérêt de la chose alors que vous la réclamez à chaque Conseil Communal !*
- *Du profil recherché : Celui-ci s'est basé sur des demandes similaires formulées récemment dans d'autres communes...*

- *De la procédure d'engagement : l'avis de recrutement a été publié sur notre page facebook et sur le site jobcom de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ; le Collège a désigné des professionnels extérieurs pour faire partie du jury dans lequel je serai présent ainsi que le Directeur Général ; les règles d'éthique et de déontologie seront bien évidemment respectées comme à chaque procédure que nous avons faite ;*
- *Le coût de ce poste : la fonction requiert bien plus que de savoir écrire un communiqué de presse ! Elle exige notamment la mise en place d'une stratégie globale et cohérente mais également une expertise dans le conseil, notamment au niveau juridique en matière de publication.*

Et encore une fois, on fait la même chose qu'ailleurs ! »

Le Directeur Général ajoute ce qui suit :

« Monsieur DENAYER,

Vous faites régulièrement des attaques contre l'administration et le politique pour sa mauvaise gestion de la communication. Je reviens brièvement sur le commentaire que vous avez mis sur facebook. Vous avez écrit, je cite :

« ça permettra entre autre, de nettoyer les inepties du réseau suite aux communications administratives et ou officielles...une belle fonction que celle là »

Par cette phrase, c'est vous qui soulignez des manquements dans le chef du personnel communal ! Je me demande d'où vient la moquerie...

Et si devant vous, j'ai l'humilité de dire que nous n'avons, aujourd'hui, dans l'administration, pas la capacité d'avoir une communication efficace, ce n'est pas un scoop mais une réalité, faute de moyens humains.

Le développement du volet communication apparaît clairement dans notre Plan Stratégique Transversal. Quand vous parlez de dégager des heures au sein du personnel en place, voulez-vous dire que des agents tournent leurs pouces durant leurs heures de travail ?

Si des agents en interne estiment pouvoir occuper le poste qui va s'ouvrir à temps plein, ils ou elles pourront bien évidemment y postuler mais leur migration vers ce poste entraînera illico presto une autre procédure pour les remplacer dans leur fonction actuelle. Je n'ai pas d'agents en surnombre comme vous osez le prétendre !

En Wallonie Picarde, la plupart des communes se sont adjoint les services d'un ou plusieurs professionnels. Vérifiez Monsieur DENAYER ! Et des engagements sont d'ailleurs encore en cours.

Quant à la Ville de Tournai, comment pouvez-vous affirmer qu'elle ne dispose pas d'un tel poste ? Je ne connais pas vos sources mais elles sont très mal informées. Vous devriez savoir qu'en matière de communication, on prend la précaution de recouper ses sources d'information....

Pour votre parfaite information, Monsieur DENAYER, sachez que la Cellule Communication de la Ville de Tournai est composée d'un Chef de Bureau, d'un agent site internet et réseaux sociaux, de deux agents « Protocole », d'un agent communication interne, d'un webmaster en cours de recrutement et d'autres agents liés à divers domaines.

Et ça, Monsieur DENAYER, puisque vous faites le parallèle avec Antoing, c'est sans compter les personnes qui travaillent dans les cabinets ! ».

Monsieur DENAYER signale ne pas avoir dit que le personnel communal travaillait mal ou se tournait les pouces.

Monsieur BILLOUEZ signale ne pas apprécier le ton emprunté par le Directeur Général. La présente assemblée est composée de 19 élus dont 17 sont présents ce jour. La question d'un conseiller mérite réflexion et, à entendre le ton employé par le Directeur Général, Monsieur BILLOUEZ estime qu'il faut dire stop. Tout le monde sait qu'il n'y a pas une réflexion de plusieurs mois autour de la création de ce poste qui interpelle beaucoup de personnes. La décision date du Collège du 29 avril dans un encart du Bourgmestre lorsque l'on peut faire une intervention. Monsieur BILLOUEZ ajoute qu'on n'a pas dit que le personnel se tournait les pouces mais force est de constater que nous avons deux fois plus de personnel administratif que la commune voisine de Brunehaut. Il y a en effet plus de dossiers à Antoing mais nous avons deux personnes qui ont le profil recherché. Antoing a une administration de qualité et qui fonctionne bien. Mais nous sortir que c'est parce que l'opposition nous signale qu'il y a un manque de communication, il faudrait peut-être déjà commencer par installer des micros car on nous signale par message que la communication passe mal. Dire en outre qu'il faut un temps plein niveau 1 pour assurer cette fonction, a-t-on été voir à Brunehaut ou Rumes? Evidemment, si l'on regarde dans des communes telles que Leuze ou Péruwelz où l'on recense deux fois plus d'habitants, cela fonctionne différemment évidemment. Ici, on va trop loin. La question ici posée s'adresse au Collège et Monsieur BILLOUEZ se pose beaucoup de questions autour du timing et tout le monde le sait. En s'adressant à Monsieur le Bourgmestre, il précise que « *Tout grand sportif rate un penalty un jour, faites-en sorte de ne pas rater celui-là* ».

Le Président signale qu'il n'y a aucun problème pour lui. Monsieur BILLOUEZ précise que l'on peut créer des postes pour des antoiniens, on a de l'argent, cela a été signalé, mais là il estime que l'on s'égare complètement. Il y a peut-être un intérêt pour l'une ou l'autre personne.

Le Président signalant que personne n'a encore postulé à ce jour, Monsieur BILLOUEZ précise que des personnes ont peut-être changé d'avis. Le Président ajoute que plusieurs personnes ont déjà manifesté leur intérêt pour ce poste et déposeront probablement leur candidature.

Monsieur BILLOUEZ ajoute qu'il y a quand même de quoi réfléchir avec deux personnes qui ont le profil de niveau A 1 dont une que l'on encense à chaque fois et qui travaille sur le PCS avec une expérience de journaliste, on pourrait lui dégager des heures quitte à engager quelqu'un si nécessaire.

Monsieur Julien BAUWENS signale que l'opposition réclame souvent la construction d'une piscine et, puisque maintenant on est prêt à créer et à s'adapter à ce que l'opposition demande, quand allons-nous décider de ces travaux ? Puisque l'on parle du recrutement d'un niveau A pour la communication, si on regarde ailleurs, on est sur des barèmes B voire D et des mi-temps. Enghien est en train de recruter un barème B à mi-temps. On a félicité le personnel communal qui s'est dévoué durant des années et on l'a encore redit dans le cadre de la recherche de subsides, pourtant les nominations n'arrivent pas, les chèques-repas ou les chèques consommation n'arrivent pas. Ce montant pourrait être utilisé à autre chose. Monsieur BAUWENS estime que la communication ne pose pas problème à Antoing et en tout cas c'est le message que le Groupe Socialiste portait jusqu'à ce jour. Avec le montant nécessaire à l'engagement d'un niveau A1 avec une dizaine d'années d'ancienneté de journaliste, on pourrait engager deux cantonniers et l'échevin des travaux en serait peut-être content. Deux emplois de niveau E2 seraient bien plus intéressants pour la vie quotidienne des

antoiniens. Cela pourrait être discuté à tête reposée sans se sentir attaqué puisque personne ne va être licencié et personne ne va perdre son emploi ni même supprimer un poste. On parle ici de l'opportunité de créer un poste. Cela mérite une réflexion bien plus profonde que de prendre une décision au Collège le 29 avril avec un appel à candidatures le 11 mai.

Monsieur VINCENT quitte la séance.

Madame BOCQUET pose sa question :

« Par la présente je vous demande de préciser à la population deux échéanciers pour les travaux prévus à Maubray :

1 pour la Place de Maubray , vous avez dit que les travaux seront réalisés sur fonds propres mais à partir de quand ?(rien dans les prévisions budgétaires). Le projet n'est pas tombé dans les calendes grecques au moins ?

2 pour la rue du Porjet qui en a grandement besoin, pourrais-je avoir aussi un échéancier Les riverains veulent savoir quand on va commencer enfin les travaux ... Je ne parle pas des travaux à effectuer, mais bien de confirmer la date de leur commencement : cela pourrait les reconforter.... ».

Concernant la rue du Porjet, Monsieur DESMET espère pouvoir débiter les travaux en septembre prochain, les délais d'exécution étant de 100 jours ouvrables. Le projet a été attribué à l'entreprise TRBA le 22 avril et est en attente de l'accord de la tutelle avant notification à l'entreprise.

En ce qui concerne la place de Maubray, Monsieur DESMET rappelle que, dans le cadre du PCDR, une soixantaine de fiches projet ont été introduites dont la Place de Maubray. Si ce projet fait partie du plan, cela ne nous empêche pas d'aller chercher d'autres sources de financement. C'est pour cela qu'il y a autant de fiches projet. Il précise que, pour l'aménagement de la Place de Maubray, le Collège avait d'abord envisagé de les faire sur fonds propres car cela irait beaucoup plus vite que par la filière développement rural (délai de 8 à 10 ans...). Le Collège projette désormais d'introduire une candidature dans le cadre de l'appel à projets « Cœur de village 2022-2026 » du Ministre Collignon (travaux subventionnés à 80% par la Région wallonne ce qui n'est pas négligeable). Les échéances seraient les suivantes :

- Introduction du dossier de candidature : 15/09/2022 au plus tard ;
- Notification de la décision du Gouvernement wallon : 31 octobre 2022 au plus tard ;
- Introduction du dossier « projet » : 30/06/2023 au plus tard ;
- Envoi du dossier « décompte final » : 31/12/2026 au plus tard.

Dans l'éventualité où notre candidature ne serait pas retenue, nous pourrions modifier notre PIMACI 2022-2024 (Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité) et intégrer l'aménagement de la place de Maubray dans le volet « intermodalité ». Il y a donc plusieurs sources de financement possibles mais l'idéal serait d'être retenu dans l'appel à projet du Ministre Collignon. A l'intervention de Madame BOCQUET, Monsieur DESMET précise que la fiche projet ne sera pas retirée du PCDR mais on va aller chercher une autre source de financement que le développement rural pour concrétiser ce projet.

Monsieur VIVIER pose sa question :

*« Ma question sera simple st se posera sur la nouvelle brochure de l'office du tourisme :
- La brochure est terminée et magnifique. Le plan annexé à la brochure est très sympa, Je voudrais faire quatre demandes sur ce plan :*

- *Le QR code de la brochure ne s'y trouve pas, ce serait bien de l'ajouter. Est-ce possible ?*
 - *On y met ce que l'on peut faire, pas ce qui est déconseillé ou interdit de faire. Ce travail avait déjà été mis en place à l'époque. Notamment pour les feux, les chiens sans laisse, les mobil home. Pouvez-vous les faire ajouter ?*
 - *Il avait aussi été question de bornes GPS ou numérotées et d'identifier les écluses afin de pouvoir au mieux guider les secours sur le site du grand large. Pouvez-vous les faire ajouter et matérialiser ?*
- C'est possible vu que le SPW a placé des bornes de comptage pour les vélos et les marcheurs. Sur 10km, une borne tous les 500m, ce serait facile à mettre en œuvre.*
- *Nous avons acheté des panneaux de signalisation, ce serait bien d'enfin les placer avec les nouveaux plans. Est-ce possible avant l'été ? »*

En ce qui concerne le QR Code, cela ne posera aucun problème. Le 05 avril dernier, nous avons reçu l'autorisation du SPW pour placer les panneaux de signalisation et ceux-ci seront installés prochainement. En ce qui concerne le plan annexé à la carte, il était impossible de tout mettre car cela serait devenu illisible. Par contre, tout sera bien indiqué sur les grands plans qui seront installés dans les panneaux. Par exemple, et même s'il s'agit d'une obligation, l'interdiction de promener un chien sans laisse sera reprise sur ces plans. Les points qui pourront être ajoutés sur la carte annexée à la brochure le seront lors d'un prochain tirage car on ne va pas jeter les 1000 exemplaires déjà réalisés. Les six emplacements de mobil home seront également ajoutés. En ce qui concerne les bornes, un contact sera pris avec le SPW pour voir ce qu'il y a moyen de faire car il s'agit de leur territoire. Tout cela sera fait pour l'été.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 35.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS